

# Reconduction pour 15 jours, avec changements pour transports et commerces

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5250 - Jeudi 17 décembre 2020 - Prix : 10 DA

Trois morts déplorés  
**Crash d'un hélicoptère militaire au large de Bouharoune**

Page 16

Afin de combler le déficit en enseignants dans les trois paliers

## Le ministère de l'Education appelé à relancer les concours de recrutement

Page 3

### En Libye, nouveau chef de la Manul et nouvelle feuille de route

Par Mohamed Habili

Après une vacance qui aura duré neuf mois, le poste de chef de la Manul, la Mission d'appui de l'ONU en Libye, a été enfin pourvu ce 15 décembre, peu après que le Conseil de sécurité a donné son feu vert au Secrétaire général de l'ONU de procéder à la nomination d'un successeur à Ghassan Salamé, démissionnaire en mars de cette année. Si c'est à Antonio Guterres qu'il est revenu de désigner officiellement le nouveau chef de la Manul, il semble que lui-même ne soit en revanche pour rien dans le choix du bulgare Nickolay Mladenov plutôt que de quelqu'un d'autre. Par deux fois, en effet, Guterres a voulu satisfaire la demande formulée avec force par l'Union africaine de désigner un Africain à la tête d'une mission onusienne en charge d'un problème africain. Une première fois en proposant pour ce poste l'Algérien Ramtane Lamamra, et une seconde fois la Ghanéenne Hanna Serwa Tetteh. Dans les deux cas le blocage a été le fait des Etats-Unis, qui d'ailleurs n'ont jamais pris la peine de s'en expliquer. Il faut donc croire que le nouveau chef de la Manul a été choisi par les Etats-Unis, toutefois sans que Russes et Chinois n'y trouvent à redire, encore qu'ils se soient abstenus lors du vote sur la dernière résolution relative à la Libye.

Suite en page 3

### Accord d'association avec l'Union européenne

## Ali Bey Nasri pointe un déséquilibre en défaveur de l'Algérie



PH/D. R.

Encore une fois, l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne est critiqué par l'Association des exportateurs algériens qui dresse un bilan de coopération en total déséquilibre en défaveur du pays. C'est ce déséquilibre qui a tout naturellement amené l'Etat algérien à réclamer sa révision sur la base du principe gagnant-gagnant. Page 2

### Des commerces et des entreprises ciblés

## Sonelgaz coupe l'électricité à des mauvais payeurs

Page 2

Ammar Belhimer au sujet des causes justes  
**«Les complots ourdis contre l'Algérie ne changeront en rien ses positions»**

Page 4

Accord d'association avec l'Union européenne

# Ali Bey Nasri pointe un déséquilibre en défaveur de l'Algérie

■ Encore une fois, l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne est critiqué par l'Association des exportateurs algériens qui dresse un bilan de coopération en total déséquilibre en défaveur du pays. C'est ce déséquilibre qui a tout naturellement amené l'État algérien à réclamer sa révision sur la base du principe gagnant-gagnant.

Par Louisa Ait Ramdane

Depuis sa mise en œuvre en 2005, l'Accord d'association avec l'Union européenne a généré beaucoup de pertes pour l'Algérie, estimées à plus de 2 millions de dollars annuellement, indique Ali Bey Nasri, président de l'Association nationale des exportateurs algériens (Anexa). Invité de la rédaction de la Chaîne 3 de la Radio nationale, il souligne que cet accord est au détriment des intérêts algériens, précisant que face à ce constat, une révision ou une renégociation de l'Accord est plus que nécessaire.

L'accord contient 110 articles, explique l'intervenant. Malheureusement, seul l'aspect commercial est mis sur la table, puisque, précise-t-il, l'Algérie a importé plus de 280 milliards de dollars de biens depuis l'UE entre 2005 et 2017, alors que le montant de ses exportations n'a atteint que 12 milliards de dollars, couvrant essentiellement



Ali Bey Nasri, président de l'Association des exportateurs algériens (Anexa)

des dérivés du pétrole, pour la même période.

Outre le déséquilibre commercial supporté par l'Algérie, Ali Bey Nasri regrette que l'UE ait négligé de respecter la partie de l'accord relative aux transferts de technologies, l'investissement et la liberté de circulation des personnes. De façon concrète, l'expert note qu'il faut faire une remise à plat de cet accord élaboré et signé en 2002 dans un contexte politique difficile pour l'Algérie. «Je pense qu'il est temps maintenant de passer à une deuxième génération d'accord qui soit plus conforme. En d'autres termes, le revisiter et aller dans le sens de l'équilibre profitable aux deux parties», ajoute-t-il. Cependant, le président de l'Association des

exportateurs algériens reconnaît que l'Algérie a une part de responsabilité dans cette situation. «Nous avons une part de responsabilité vu que nous n'avons pas construit de l'attractivité dans notre pays. Les Européens peuvent nous reprocher le manque d'instabilité juridique, car on n'a pas une législation d'échange qui est favorable, sans oublier la bureaucratie qui est l'ennemi numéro un des investisseurs», explique Ali Bey Nasri. Pour que les investisseurs européens viennent en Algérie, il faut absolument installer un climat de confiance et de stabilité tout en ayant surtout de la prévisibilité, préconise-t-il. «C'est une chose qu'on a mis absolument de côté pour différentes raisons»,

regrette-t-il, ajoutant qu'«on ne peut pas reprocher à l'Europe ce que nous n'avons pas fait».

En résumé, Ali Bey Nasri estime qu'il faut donc aller vers une révision systématique de notre approche en donnant des signaux pour signifier que l'Algérie a changé et qu'il y a une rupture avec une gouvernance passée. Pour rappel, le chef de

l'Etat a décidé de revoir à nouveau cet accord pour préserver sa production nationale, à travers notamment la révision du calendrier du démantèlement tarifaire. Il a insisté, à cet effet, sur l'attachement de l'Algérie à ses intérêts économiques et ses efforts pour construire une économie indépendante de la rente. L. A. R.

Béjaïa

## Des transporteurs d'El-Kseur et Amizour débrayent

APRÈS les transporteurs interurbains de voyageurs de la vallée de la Soummam, c'est au tour des transporteurs de voyageurs des communes d'El-Kseur et Amizour d'initier un débrayage depuis dimanche. Ces derniers ont exprimé leur grande inquiétude et leur colère face à l'avenir de leur filière, lourdement impactée par le coronavirus et les mesures de lutte décrétées par l'Etat, jugées rigoureuses. A travers ce mouvement de grève initié par la Coordination syndicale de la région affiliée à l'Ugcaa (Ugta), les protestataires réclament une souplesse vis-à-vis des transporteurs, vu les difficultés endurées. Ils ne manquent pas d'évoquer une possible faillite si la situation persiste encore les mois prochains sans que des allègements ne soient adoptés en leur faveur. En sus des aides offertes par l'Etat et que certains n'ont pas encore perçues, les transporteurs d'Amizour et d'El-Kseur contestent l'interdiction du taux de remplissage de leur bus à plus de 50 % conformément au protocole sanitaire, demandent le relèvement du prix du ticket de transport et d'autres mesures afin de sauvegarder leur gagne-pain et pouvoir s'en sortir avant la reprise normale de leur activité.

H. Cherfa

## Bilan des dernières 24 heures Virus : 8 décès et 442 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, six cas de moins qu'hier (14), portant à 2 631 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse, avec 442 cas, soit 26 cas de moins par rapport au bilan d'hier (468), pour atteindre, au total, 93 507 cas confirmés. R. N.

Des commerces et des entreprises ciblés

## Sonelgaz coupe l'électricité à des mauvais payeurs

La Sonelgaz a décidé de sévir en procédant, ces derniers jours, à des coupures d'électricité à l'encontre des mauvais payeurs. La Société nationale d'électricité et du gaz a ciblé, dans un premier temps, les locaux commerciaux (laboratoires, restaurants, etc.) ainsi que des entreprises publiques dont les créances ont été jugées «excessives». Selon Hodna Khalil, attaché de presse de la Sonelgaz, cité par des médias, «les clients ordinaires ne sont pour le moment pas concernés par ces coupures», et ce, contrairement à ce qui a été publié sur les réseaux sociaux. Faut-il toutefois souligner que des milliers de citoyens n'ont pas payé leurs factures de consommation depuis plusieurs mois. M. Hodna Khalil a déclaré que ce n'est pas de gaieté de cœur que l'entreprise a recouru à cette mesure extrême. En procédant à la coupure du courant électrique à certains clients (commerces et entreprises), il est à s'attendre, prochainement, à ce que cette mesure touche certains citoyens auxquels,

pour autant, des solutions ont été proposées pour régler leurs dus. Cela d'autant que la Sonelgaz subit d'importantes pertes financières à cause des retards de paiement et des créances astronomiques remontant à plusieurs années. En octobre dernier, le PDG de Sonelgaz, Chaïr Boulakhras, avait annoncé que des procédures seront engagées pour récupérer les créances du groupe, notamment auprès de ses clients institutionnels et industriels, estimées à près de 172 milliards de DA. Boulakhras avait précisé que le montant des créances détenues par Sonelgaz auprès de sa clientèle «a triplé cette année par rapport à 2019». La Commission de régulation de l'électricité et du gaz (Creg) s'est alarmée, dans son rapport 2019 sur les plans d'engagement d'amélioration de la performance des concessions de distribution de l'électricité et du gaz, quant à la situation financière du groupe Sonelgaz. Dans un bilan, elle a indiqué que le montant des créances avait atteint les 76,45 mds DA en 2019, contre

55,94 mds en 2018, en hausse de 23,7 %. Ces créances sont détenues à hauteur de 52 % par les clients institutionnels (administrations), 43 % par les privés et 5 % par les industriels. Sonelgaz a déjà procédé à des coupures d'électricité contre des entreprises publiques. En novembre dernier, au moins cinq agences relevant de l'Algérienne des eaux (ADE) de Béjaïa ont été privées d'électricité en raison d'un contentieux opposant cette dernière à la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Est (SDE) qui lui réclame le paiement échelonné de ses créances. Cette coupure n'a été appliquée qu'aux structures administratives, évitant sciemment de l'élargir aux structures techniques et opérationnelles, notamment les forages et les ouvrages d'utilité publique, afin d'épargner les retombées d'une telle démarche aux usagers et la perturbation de leur alimentation en eau potable. La SDE détient sur l'ADE une créance de l'ordre de 490 millions de DA.

Aomar Fekrahe



Afin de combler le déficit en enseignants dans les trois paliers

# Le ministère de l'Education appelé à relancer les concours de recrutement

Plusieurs syndicats ainsi que des diplômés des différentes universités appellent, depuis 2018, le ministre de l'Education nationale à recruter les diplômés des écoles supérieures des enseignants ainsi que l'organisation de concours de recrutement afin de combler le déficit dans les trois paliers et diminuer la pression engendrée par la double vacation en raison de la crise sanitaire.

Par Thinhinene Khouchi

Depuis le dernier concours de recrutement des enseignants, qui a eu lieu en mars 2018, le ministère de l'Education nationale n'a plus organisé aucun autre concours, se contentant de puiser dans les listes d'attente du concours de l'année scolaire 2017-2018. Cette situation a engendré un déficit en enseignants dans les trois paliers et une surcharge de leur emploi du temps, notamment l'année en cours avec l'application du système de double vacation en raison de la situation sanitaire. Selon Messaoud Boudiba, porte-parole du Cnapeste, «le système de la double vacation a été adopté par la tutelle en raison de la situation sanitaire actuelle. Il est devenu inévitable afin de garantir la sécurité dans les établissements éducatifs, éviter que les écoles ne referment et assurer que les études se poursuivent pendant la pandémie». Ce système a été adopté en application du protocole sanitaire de prévention de la pandémie de Covid-19, notamment la distanciation sociale entre les élèves et éviter les rassemblements d'un grand nombre de personnes dans une seule salle. Cependant, le succès de cette mesure, assure notre interlocuteur, dépend de la mise en place des conditions nécessaires qui reposent sur deux aspects fondamentaux,



à savoir la mise à disposition de moyens de prévention contre le Covid ainsi que la création de postes budgétaires pour recruter de nouveaux enseignants. Selon Boudiba, le recrutement de nouveaux enseignants diminuera la pression qui leur est imposée. Dans le même contexte, Boudiba a appelé le premier responsable du secteur de l'Education nationale à «recruter en urgence des enseignants diplômés des écoles supérieures des enseignants qui se comptent par centaines». Il a plaidé, en

outre, pour la levée du gel sur les concours de recrutement des enseignants et des administrateurs, à condition que le modèle de recrutement soit basé sur «l'étude des dossiers» et non à travers l'organisation d'épreuves écrites. De son côté, le président de l'Union nationale du personnel de l'éducation et de la formation (Unpef), Sadek Dziri, a indiqué que «même si le système de la double vacation est positif pour les élèves, les enseignants, eux, se sont retrouvés, depuis deux mois maintenant, à assurer plus de

32 heures de cours par semaine, ce qui est vraiment beaucoup». Et de préciser : «Il est donc nécessaire de trouver une solution à cette surcharge du planning des enseignants». Enfin, il est à noter que selon une déclaration datant de mois d'avril dernier, le ministère de l'Education nationale avait annoncé l'organisation d'un concours pour le recrutement de pas moins de 6 000 enseignants du primaire au niveau national après le confinement imposé par la pandémie de coronavirus (Covid-19).  
T. K.

Mesures anti-covid-19

## Reconduction pour 15 jours, avec changements pour transports et commerces

Les mesures de confinement sanitaire contre la propagation du coronavirus ont été reconduites pour 15 jours à compter du jeudi 17 octobre 2020, indique un communiqué des services du Premier ministre. Certaines mesures ont été reconduites et d'autres ont subi des aménagements, pour les deux prochaines semaines.

Ainsi, la mesure de confinement partiel à domicile de vingt heures jusqu'au lendemain à cinq heures du matin est applicable pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel,

Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent. Pour les services de transport public de passagers, il a été décidé de la continuité des services aériens de transport de passagers sur le réseau domestique, applicable à compter du dimanche 6 décembre 2020, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays.

Cernant la circulation, le gouvernement a décidé la levée de l'activité de transport

urbain des personnes public et privé durant les week-ends.

Toutefois, la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours, des marchés de vente des véhicules d'occasion au niveau de l'ensemble du territoire national a été prorogée.

Comme il est question de prorogation de la mesure de fermeture de certaines activités, à savoir les salles omnisports et les salles de sport les lieux de plaisance, de détente, les espaces récréatifs et de loisirs et les plages les maisons de jeunes les centres culturels.

Par ailleurs, il a été décidé de l'adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui

devront cesser toute activité à partir de dix neuf heures et non plus à 15 heures.

Les activités concernées sont : le commerce des appareils électroménagers le commerce d'articles ménagers et de décoration le commerce de literies et tissus d'ameublement, le commerce d'articles de sport, le commerce de jeux et de jouet, les lieux de concentration de commerces, les salons de coiffure pour hommes et pour femmes, les pâtisseries et confiseries les cafés, restaurations et fast-food. Pour les cafés, restaurations et fast-food la décision de la vente à emporter a été maintenue.

R. N.

### LA QUESTION DU JOUR

## En Libye, nouveau chef de la Manul et nouvelle feuille de route

Suite de la page une

Or les Américains ne se sont pas contentés d'imposer le nouveau chef de la Manul, ils ont aussi exigé et obtenu une restructuration de celle-ci, ce qui s'est traduit par la présence d'un coordinateur à côté du chef de la mission. A celui-ci les tâches proprement politiques de médiation, à celui-là la gestion au quotidien de ce qu'on appelle la petite mission, terme recouvrant tout ce qui touche à la logistique sous-jacente à la mission proprement politique. Il semble que le poste de coordinateur sera quant à lui nécessairement attribué à un Africain. Si tel est cas, alors cela vaudra dire que le poste de coordinateur a été créé à titre de compensation pour les Africains, à qui les Américains ont refusé l'honneur de conduire politiquement la Manul. Dans la même résolution autorisant le secrétaire général à nommer un nouveau chef de mission, le Conseil de sécurité fixe à ce dernier la double tâche prioritaire de faire partir les milliers de mercenaires (on les estime à 20 000) se trouvant en Libye, et de mettre en place un mécanisme chargé de faire respecter le cessez-le-feu en vigueur depuis maintenant des mois entre les deux camps libyens. Des deux tâches toutefois, il semble bien que ce soit la première qu'il importe de concrétiser en premier, s'il s'avère dans les faits impossible de les mener de front. Par mercenaires en Libye, on vise essentiellement les forces du groupe russe Wagner, appuyant l'Armée nationale libyenne dirigée par le maréchal Haftar, et dans le camp opposé, les groupes transférés de Syrie en Libye par les soins de la Turquie. Ce n'est plus l'organisation des élections, fixées à l'issue du Forum de Tunis pour la fin de l'année prochaine, qui est la priorité, ni même la ligne directrice, mais le départ des mercenaires, le respect de l'embargo sur les armes et celui du cessez-le-feu. La feuille de route à l'intention du nouveau chef de Mission, Nikolay Mladenov, est différente de celle que Ghassan Salamé avait reçue, et dont déjà sa remplaçante par intérim Stephanie Williams s'était écartée.

M. H.

Ammar Belhimer au sujet des causes justes

# «Les complots ourdis contre l'Algérie ne changeront en rien ses positions»

■ Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer, a affirmé que les menaces et complots ourdis contre l'Algérie ne changeront en rien ses positions vis-à-vis de la question palestinienne et toutes les causes justes de par le monde.

Par Massi Salami

**B**elhimer qui s'exprimait dans un entretien au site électronique "Almayadeen.net", a indiqué que l'Algérie "n'a pas été surprise par la décision du Maroc de normaliser ses relations avec l'entité sioniste, dans le sens où cette démarche constitue le parachèvement d'un processus de 60 années de relations entre les deux parties".

"Nous avons suivi la situation de près et nous prenons les choses au sérieux, en tenant compte de ce qui convient le plus à notre pays", a soutenu le Porte-parole du Gouvernement, ajoutant que la déclaration du Président de la République, Abdelmadjid Tebboune dans laquelle il avait déploré "l'empressement pour la normalisation (avec l'entité sioniste), à laquelle nous ne prendrons jamais part" et souligné que "l'Algérie était et demeure prête à toute éventualité" reflétait la position de tout le peuple algérien.

M. Belhimer est revenu, en outre, sur les tentatives de certaines parties de s'immiscer dans les affaires internes du pays, précisant que "l'Algérie n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires pour répondre à de tels agissements". Ajoutant que "l'Etat algérien a adopté les revendications légitimes du Hirak populaire, en optant pour sa constitutionnalisation et l'organisation de l'élection présidentielle et du référendum sur l'amendement de la Constitution, lequel insiste sur l'édification d'un Etat d'institutions et la promotion de la démocratie, ce qui a permis de barrer la route aux fauteurs de troubles, aux prédicateurs de la fitna et architectes de la destruction dissimulés sous le couvert d'appellations attractives telles les révolutions colorées et les périodes de transition".

Au sujet de l'existence d'une campagne féroce menée contre l'Algérie, Ammar Belhimer a souligné que "la réalité vécue confirme que toutes les manœuvres et scénarios concoctés dans les laboratoires du néolibéralisme par d'anciennes forces coloniales prouvent que l'Algérie et les pays dits d'équilibre qui ne sont pas dans l'orbite de ces forces, sont véritablement des pays ciblés, par tous les moyens, dans leur sécurité et unité".

Pour M. Belhimer, "les tentatives de certaines parties de jouer la carte des menaces sécuritaires sont un fait confir-

mé par les récents développements dans la région ciblant précisément l'Algérie", mettant en avant "l'opérationnalité de l'Armée nationale populaire (ANP) pour faire face à toutes les éventualités grâce à sa haute aptitude à riposter à toute manœuvre dans son fief".

Evoquant le dossier du Sahara occidental, le Porte-parole du Gouvernement a indiqué que "la justesse de la cause sahraouie en tant que question de décolonisation implique l'organisation d'un référendum d'autodétermination, soutenue par la légalité internationale et prévue particulièrement dans les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale onusienne et de l'UA ainsi que du large mouvement de soutien et de solidarité internationale", saluant "la position de principe de la Russie et l'ensemble de ses décisions pertinentes au sein et en dehors du Conseil de sécurité".

A propos de l'état de santé du Président Tebboune, M. Belhimer a dit que "le Président de la République est apparu dans un vidéo pour rassurer personnellement le Peuple algérien et tous ceux



Ph.D. R.

intéressés pour une raison ou une autre qu'il était en période de convalescence pouvant durer une ou deux semaines voire trois", promettant son retour prochain, si Dieu le veut, pour poursuivre l'édification de l'Algérie nouvelle.

L'apparition du Président, accueillie avec un grand soulagement par la classe politique, les citoyens et même

certains dirigeants étrangers, a mis un terme aux rumeurs "lancées par les ennemis de l'Algérie sur les réseaux sociaux", a-t-il dit.

Evoquant le décret exécutif régissant les activités de la presse électronique en Algérie, Belhimer a expliqué que ce décret exécutif relatif aux modalités d'exercice de l'activité d'information en ligne

et de diffusion de mise au point ou rectification sur le site électronique, "est en vigueur depuis sa publication fin novembre au Journal officiel, en vertu duquel le système de déclaration pour la création de sites web a été approuvé. Les propriétaires de ces sites sont également tenus de domicilier leurs sites dans le domaine DZ".

M. S.

## Domaine national

### Le dossier des biens fonciers inscrits à titre anonyme traité à 80 %

**L**e directeur général du Domaine national, Djamel Khaznadj, a affirmé que le dossier des biens fonciers inscrits à titre anonyme était toujours ouvert, en dépit du traitement de plus de 80 % des dossiers.

Lors de son audience par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale dans le cadre du débat du projet de loi portant règlement budgétaire 2018, M. Khaznadj a fait savoir que la direction générale avait procédé, à la faveur de la loi des finances 2018 notamment l'article 88, au traitement de ce problème exposé depuis 30 ans et ce, après le recensement de 550 000 unités foncières.

Indiquant que le nombre de requêtes y afférentes réceptionnées quotidiennement par l'administration a reculé, le même responsable a indiqué que le problème se posait toujours en dépit du traitement de plus de 80 % de ces dossiers.

«L'examen de ce projet de loi de règlement budgétaire 2018 permet une évaluation des mesures contenues dans la LF 2018», a-t-il souligné, ajoutant que l'administration du Domaine national est le seul organe qui se consacre plutôt au contrôle et au suivi des dossiers de règlement et à la protection du domaine national qu'au recouvrement.

Ladite administration est chargée d'organiser la gestion du service public indispensable au bon fonctionnement des entreprises et administrations publiques, en sus de la réalisation de programmes de développement économique et de la valorisation des biens nationaux de l'Etat, en veillant à leur protection.

Elle veille également à contrôler les conditions de forme et les conditions objectives des entreprises inhérentes à la propriété immobilière publique et privée, entre autres droits immobiliers en nature.

Selon M. Khaznadj, la loi de finances 2018 a prévu plusieurs dispositions riches du point de vue juridique, dont pas moins de 12 ont été adoptées devant la commission des finances, visant à valoriser les biens nationaux.

La DGDN a réussi dans le volet financier à réaliser 50 milliards de dinars de revenus des recouvrements, bien que les pronostics tablaient en début 2018 sur 27 milliards de dinars.

A cet effet, M. Khaznadj a affirmé que «l'apport de la DGDN dans les recouvrements reste très faible», soulignant que la valeur financière des biens immobiliers consacrés par l'Etat à la réalisation de projets de logements sociaux toutes formules confondues (AADL, LPP, LPP et le foncier destiné à l'investissement) a été estimée à 21 milliards de dinars durant le même exercice financier.

Dalal N.

## Laghouat

### Près de 380 logements publics locatifs prochainement attribués

**P**as moins de 379 logements sociaux de type public locatif (LPL) seront attribués prochainement à leurs bénéficiaires dans certaines communes de la wilaya de Laghouat, a-t-on appris hier des services de la wilaya. L'opération touchera les communes Ain-Madhi (152 unités), Oued-Morra (107), Sebguet

(68) et Sidi-Bouزيد (52), dont les listes nominatives des bénéficiaires ont été affichées hier, a précisé le chef de cabinet de la wilaya, Sid-Ali Merad. Selon le chef de la daïra d'Alfou, Ahmed Bentayeb, l'affichage des listes des bénéficiaires dans les communes de Sebguet et Sidi-Bouزيد s'est déroulé dans des conditions «normales», en raison

du faible nombre de postulants à cette formule de construction dans cette région où la demande est, par contre, beaucoup plus forte sur l'habitat rural. Le chef de la daïra d'Ain-Madhi, Bouziani Youbi, a indiqué, de son côté, que la liste des 152 bénéficiaires, affichée hier, a fait l'objet d'un examen minutieux parmi un nombre de plus de 800

demandes traitées par la commission multisectorielle chargée du dossier. Le même responsable a fait part de l'ouverture de deux bureaux chargés de l'étude d'éventuels recours et des réclamations, avec une période de réception des recours limitée à huit jours à compter de la date d'affichage des listes.

Ali C.



## Finances

# L'exercice 2018 a enregistré une forte pression sur les équilibres du Trésor public

■ L'exercice 2018 a enregistré une forte pression sur les équilibres financiers du Trésor public mais aussi une baisse des réserves du Fonds de régulation des recettes (FRR) du fait de la chute des cours du brut sur les marchés mondiaux, a indiqué Fayçal Tadinit, directeur général (Dg) du Trésor public.

Par Salem K.

**A**uditionné, mardi, par la Commission des finances de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une audience consacrée au débat de la loi de règlement budgétaire pour l'exercice 2018, M. Tadinit a expliqué que l'état du solde global du Trésor pour l'exercice 2018 avait enregistré la mise en œuvre des opérations de recettes et de dépenses avec un solde global débiteur de 1 833 milliards DA, soit 9,05 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui signifie une augmentation du déficit d'une valeur de 243 milliards DA par rapport à 2017. Le Trésor a accusé un déficit de 1 590 milliards DA, soit 8,56 % du

PIB. En revanche, les dépenses budgétaires ont enregistré une hausse de 449 milliards DA en 2018, par rapport à 2017, tandis que les interventions financières du Trésor ont enregistré un solde débiteur estimé à 517 milliards DA en 2018, contre un solde débiteur s'élevant à 390 milliards DA en 2017, a-t-il ajouté. Par ailleurs, les recettes budgétaires n'ont pas augmenté avec le même niveau, atteignant 341 milliards DA, alors qu'en matière d'exécution des dépenses à la fin décembre 2018, les dépenses budgétaires ont enregistré un montant de 7 732 milliards DA contre 7 282 milliards DA en 2017, avec une augmentation des dépenses d'équipement s'élevant à 2 918 milliards DA, contre 2 605 milliards DA en 2017, a détaillé le même responsable.

Les dépenses en capital (Capex) sont passées de 63 milliards DA en 2017 à 528 milliards DA en 2018 en raison du versement de 500 milliards DA pour financer le déficit de la Caisse nationale des retraites (CNR).

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles ont enregistré une nette hausse de 136 milliards de DA, la grande partie constituant la prise en charge des charges relatives à la réduction du taux d'intérêt pour les banques et les institutions financières, de 192 milliards de DA en 2018 contre 59 milliards de DA en 2017. Durant la même année, les comptes d'affectation spéciale des crédits et des facilitations affichent un



P.V.D. R.

solde de 517 milliards de DA contre 390 milliards de DA en 2017. Le Trésor a accordé des crédits d'une valeur de 533 milliards de DA, dont 61 milliards de DA au titre des licences de la pharmacie centrale, 102 milliards de DA pour la réalisation de l'autoroute Est-Ouest et 320 milliards de DA pour la financement des projets AADL via le Fonds national d'investissement (FNI). Les recettes budgétaires en 2018 ont atteint 6 389 milliards de DA, soit une hausse de 341 milliards de DA par rapport à 2017 (6 047 milliards de DA), due à l'augmentation des recettes fiscales de 81 milliards de DA et des recettes de la fiscalité pétrolière de 2 349

milliards de DA, contre 2 126 milliards de DA en 2017, soit une hausse de 222 milliards de DA. La hausse enregistrée en 2018 est due à l'augmentation des prix du pétrole, la moyenne du prix annuel étant de 71 USD/baril contre 53 USD/baril en 2017. La loi de finances 2018 avait prévu le prix référentiel du baril de pétrole à 50 USD. Ces hausses s'expliquent par l'augmentation des recettes exceptionnelles de 119 milliards de DA par rapport à 2017 grâce aux bénéfices de la banque d'Algérie payés au Trésor, estimés à 1 000 milliards de DA en 2018 contre 919 milliards de DA en 2017, ainsi que les bénéfices de Sonatrach au

profit du Trésor public passant de 50 milliards de DA en 2017 à 100 milliards de DA en 2018, a détaillé le même responsable. Concernant le financement du déficit du Trésor en 2018, il a été procédé, à partir des ressources du Fonds de régulation des recettes (FRR), à la déduction de 131,9 milliards de DA et au recours à l'endettement public de 2495 milliards de DA. Selon le même responsable, l'endettement public a atteint un total de 7 697 milliards de DA au 31 décembre 2018, soit 38 % du PIB de l'année en question (7 558 milliards de DA au titre de la dette intérieure et 139 milliards de DA au titre de la dette extérieure). **S. K.**

## Bourses asiatiques

### Tokyo et Hong Kong clôturent en hausse

**LES PLACES** financières de Tokyo et Hong Kong ont terminé hier en hausse, soutenues par les gains de la veille à Wall Street, alors que se ravivent les espoirs concernant un nouveau plan d'aide pour l'économie américaine. A Tokyo, l'indice vedette Nikkei s'est apprécié de 0,26 % à 26 757,40 points et l'indice élargi Topix a grimpé de 0,27 % à 1 786,83 points.

L'indice Hang Seng de la Bourse de Hong Kong a grimpé davantage (+0,97 % à 26 460,29 points).

A l'inverse, les marchés de Chine continentale ont faibli, l'indice composite de Shanghai ayant reculé de 0,25 % à 3 366,98 points et celui de Shenzhen de 0,35 % à 2 248,51 points.

La Bourse de New York a terminé en forte hausse mardi, avec au passage un nouveau record pour son indice Nasdaq, où sont présents les géants américains de la tech.

Pour la première fois, un groupe d'élus bipartite au Congrès américain a proposé un plan d'aide de 748 milliards de dollars qui évite certains points de friction, alors que les négociations entre démocrates et républicains sont dans l'impasse depuis des mois.

L'espoir suscité par cette proposition, et l'attente d'une décision monétaire de la Réserve fédérale américaine (Fed) aujourd'hui ont relégué au second plan des indicateurs économiques américains témoignant du ralentissement de l'activité manufacturière dans le pays, englué dans la pandémie.

R. E.

## Arabie saoudite

### Le déficit budgétaire se creuse face à la pandémie

**L'**Arabie saoudite, touchée de plein fouet par la crise sanitaire et la chute des prix de brut, a annoncé mardi un déficit budgétaire de 79 milliards de dollars (65 milliards d'euros) pour l'année 2020, un peu plus du double du précédent déficit.

«Il est prévu que le déficit budgétaire augmente à environ 298 milliards de rials à la fin 2020, et nous prévoyons de le réduire d'ici fin 2021 à 141 milliards de rials (31 milliards d'euros)», a indiqué le ministère des

Finances dans un communiqué. Le pays va tailler dans ses dépenses, qui doivent baisser d'environ 7 % sur un an pour atteindre 990 milliards de rials (217 milliards d'euros) en 2021, selon le communiqué. En décembre 2019, le royaume saoudien avait prévu un creusement de son déficit budgétaire, mais à hauteur de 50 milliards de dollars (plus de 40 milliards d'euros), sur fond déjà de baisse des prix du pétrole. Le déficit en 2019 avait atteint environ 35 milliards de

dollars (29 milliards d'euros au cours actuel). Avant la pandémie, l'Arabie saoudite espérait un retour à l'équilibre budgétaire d'ici à 2023. Le royaume prévoit une croissance de 3,2 % en 2021, après une contraction de l'économie anticipée à 3,7 % cette année, toujours selon le communiqué du ministère des Finances. En octobre, le Fonds monétaire international (FMI) avait estimé que l'économie de l'Arabie saoudite devrait se contracter de 5,4 % en 2020.

Nabila T.

## Chine

### Fitch rehausse à 8 % ses prévisions de croissance pour 2021

**L'**agence de notation Fitch a relevé à 8 % ses prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) de la Chine pour 2021, contre 7,7 % lors de sa précédente prévision en septembre, ont rapporté des médias. «Ce serait bien supérieur à notre estimation du potentiel de croissance à long terme de la Chine d'environ 5,5 %, mais c'est tout à fait réalisable à partir d'une base aussi basse en 2020», écri-

vent les analystes Brian Coulton et Pawel Borowski dans leurs prévisions publiées récemment. Cette réévaluation fait suite à l'augmentation de la demande intérieure et aux attentes concernant le déploiement de vaccins contre le nouveau coronavirus dans le monde, a noté la chaîne américaine d'informations économiques CNBC. Les données montrent une reprise significative de la consommation chinoise

ces derniers mois, en particulier dans la restauration et d'autres activités qui impliquent des rassemblements sociaux, selon Fitch, tandis que le climat économique mondial devrait également s'améliorer au cours du second semestre 2021, car davantage de personnes seront alors vaccinées.

L'économie chinoise devrait connaître une croissance de 2,3 % cette année, selon Fitch,

après une contraction de 6,8 % au premier trimestre en raison de la pandémie de nouveau coronavirus. D'après CNBC, Fitch prévoit également une contraction de la croissance mondiale de 3,7 % en 2020, ce qui est légèrement mieux que la baisse de 4,4 % prédite en septembre, tandis que le PIB mondial devrait croître de 5,3 % l'année prochaine.

Lilia A.

Sri Lanka

## Le «conflit» homme-éléphant fait 122 victimes humaines et 407 pachydermes

Un total de 122 personnes et 407 éléphants ont trouvé la mort en 2020 dans des «affrontements» entre humains et éléphants au Sri Lanka, révèle le Comité des comptes publics (Copa) de la nation insulaire.

Le Copa a insisté sur la nécessité pour le Département de la faune et d'autres agences compétentes d'œuvrer ensemble sur une approche plus efficace pour résoudre le problème. Bien que 4 211 km de clôtures pour éléphants aient été installées en 2016 pour protéger l'habitat naturel des pachydermes, cette mesure est devenue inactive peu de temps après en raison de l'absence d'entretien.

D'autres clôtures avaient dû être interrompues en raison des protestations des populations de certaines régions qui considèrent que la construction de ces installations délimitent leurs terrains agricoles, explique le Comité.

En dépit de 60 ans d'efforts pour résoudre le conflit homme-éléphant, aucun progrès significatif n'a été réalisé, d'où la nécessité d'une nouvelle approche pour réduire les pertes de vies et de biens, ajoute la même source.

Tuer un éléphant sauvage au Sri Lanka est un crime passible de la peine de mort, mais les villageois en colère, après des attaques contre leurs cultures, procèdent régulièrement à l'empoisonnement des éléphants. Selon des chiffres officiels, la population d'éléphants sauvages au Sri Lanka est estimée à 7 500.

R. E.

Oran

## Arrêté de wilaya portant classement des dunes du littoral d'Aïn El Turck zone naturelle protégée

■ Les autorités de wilaya d'Oran ont élaboré récemment un arrêté portant classement «site naturel protégé» des dunes des communes côtières d'Aïn El Turck, Bousfer et El Ançor, qui s'étendent sur une superficie de 648 hectares, selon un communiqué de la Direction de l'environnement.

Faten D.

L'arrêté de wilaya, paru le 25 novembre dernier, classe cette bande sableuse du littoral en tant que site naturel exceptionnel, ce qui interdit son exploitation et toute autre atteinte conduisant à sa dégradation, comme spécifié dans le communiqué.

Le classement de ce site d'intérêt est une initiative du ministère de tutelle ayant fait l'objet d'une proposition de la Commission nationale des domaines protégés, conformément à la loi relative aux domaines protégés dans le cadre du développement durable, a-t-on souligné, indiquant que le domaine protégé est scindé en trois zones, à savoir une bande centrale, une bande de séparation et une bande de passage.

L'arrêté du wali interdit toute activité, à l'exception des activités de recherche scientifique dans la zone centrale qui contient des richesses faunistiques et floristiques uniques.

Pour ce qui est de la bande de séparation qui ceinture la zone centrale, il sera permis d'effectuer des travaux écologiques des ressources vivantes, à savoir l'éducation écologique et de détente, l'écotourisme, la



Ph. : D. R.

recherche appliquée et la recherche fondamentale, de même qu'elle sera ouverte au public pour des visites guidées, a-t-on fait savoir.

L'arrêté, est-il souligné dans le document de la Direction de l'environnement, «ne permet aucun changement ou travail qui risque de provoquer un déséquilibre dans la bande de séparation», relevant que la bande de passage qui ceinture la zone de séparation peut être utilisée en tant que lieu pour effectuer divers travaux de développe-

ment environnemental et des activités de détente, de repos, de loisirs et de tourisme.

Les activités inhérentes à la recherche scientifique, le suivi sur le terrain, les études et la mobilité pour des raisons de détente, de repos, de loisirs et de tourisme, auront besoin d'une autorisation préalable des services de la Direction de l'environnement de la wilaya en qualité d'instance de gestion du domaine protégé, a-t-on expliqué de même source, avant de préciser qu'il y a une procédure

pour présenter, à la Direction de l'environnement, des rapports cycliques sur les activités réalisées. L'arrêté interdit également l'ensemble des activités portant atteinte au site, dont le rejet des déchets et de matières nocives et polluées et l'atteinte aux animaux, notamment durant la période de procréation et de migration, de même que toute prospection, chasse et l'ensemble des activités prohibées dans les espaces naturels et écologiques.

F. D.

Universités de Blida 1 et 2

## Programme pour la plantation de caroubiers

Les universités Ali-Lounici et Saad-Dahled de Blida ont tracé, en coordination avec l'Association nationale de développement du caroube, un programme pour la plantation de cette essence dans le périmètre de ces deux institutions de l'Enseignement supérieur, en guise de contribution aux efforts de renforcement de la ressource sylvestre dans les espaces naturels, a indiqué, lundi dans un communiqué, la cellule de communication de l'université Blida 2.

Selon le même document, une convention a été signée entre les universités de Blida 1 (Saad-Dahled) et 2 (Ali-Lounici) avec l'Association nationale de développement du caroube pour la plantation de caroubiers dans leurs périmètres respectifs, et ce, dans «l'objectif d'assurer un cadre propice à la recherche scientifique, tout en conférant une touche esthétique au paysage de l'université».

Cette convention engage l'Association nationale de développement du caroube

à fournir des plants de caroube, avec l'organisation de campagnes régulières de plantation, au moment où les deux universités concernées assurent l'entretien des arbres, tout en fournissant les moyens logistiques nécessaires pour leur mise en terre.

Le recteur de l'université Ali-Lounici, P' Khaled Ramoul, a fait part, à ce titre, de l'organisation, depuis début 2020, de campagnes de boisement, ayant permis la plantation de 5 000 arbustes, avec la

participation de toute la famille universitaire, entre enseignants, étudiants, employés et organisations estudiantines.

Quant au P' Mohamed Benzina, recteur de l'université Saad-Dahled, il a souligné l'adoption de la même stratégie de plantation du périmètre de l'université, à travers le lancement d'une campagne intitulée «Un arbre pour chaque étudiant», parallèlement au soutien de la création de spécialités en agronomie.

Hamid H.

France

## Prochain référendum pour inscrire la défense du climat dans la Constitution

Le Président français Emmanuel Macron a annoncé, lundi, qu'un référendum serait organisé pour intégrer la défense du climat et la préservation de l'environnement dans la Constitution.

S'adressant aux membres de la Convention citoyenne pour le climat, M. Macron a précisé que cette réforme devrait d'abord être adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat.

«Ce sera une réforme constitutionnelle en un article, un article qui devra passer par l'Assemblée nationale puis le Sénat (...) en des termes identiques. Ce jour-là, elle sera soumise à référendum», a déclaré le chef de l'Etat. S'il se concrétisait, ce référendum sera le premier à se tenir en France depuis 2005, qui avait porté sur la Constitution européenne et vu la victoire du «non».

Le recours au référendum pour «introduire les notions de biodiversité, d'environnement, de lutte contre le réchauffement climatique» dans l'article 1 de la Constitution était inclus dans les 149 propositions faites par les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat.

Emmanuel Macron avait indiqué le 14 juillet qu'il souhaitait inscrire «le plus vite possible» la lutte contre le réchauffement cli-

matique dans la Constitution, qui serait «une avancée majeure».

Le chef de l'Etat a en revanche confirmé qu'il écartait la demande de réécrire le préambule de la Constitution pour «placer l'environnement au-dessus de nos autres valeurs fondamentales».

Sous la V<sup>e</sup> République française, les référendums sont à l'initiative du président de la République sur proposition du

gouvernement ou du Parlement.

Pour les questions d'intérêt national, la procédure est régie par deux articles de la Constitution : l'article 11 – pour adopter un projet de loi – et l'article 89 – pour réviser la Constitution. Cet article 89 exige que la proposition de révision soit d'abord votée «par les deux Assemblées en termes identiques».

Yanis F.



Musée Cirta de Constantine

# Plus de 2 000 pièces archéologiques remises

■ «Plus de 2 000 pièces archéologiques, dont des pièces de monnaie, récupérées par les services de sécurité (Douanes, Police et Gendarmerie nationales) dans le cadre de la lutte contre la contrebande ont été remises au Musée Cirta», a déclaré le chef du service de l'animation, des ateliers pédagogiques et de la communication auprès de cet établissement culturel, Abdelhak Chaïbi.

Par Abia Selles

Le Musée national public Cirta de Constantine s'est enrichi, en 2020, d'un grand nombre de pièces archéologiques. Il s'agit de plus de 2 000 pièces archéologiques qui lui ont été remises, a indiqué, mardi à la presse, le chef du service de l'animation, des ateliers pédagogiques et de la communication auprès de cet établissement culturel, Abdelhak Chaïbi. «Plus de 2 000 pièces archéologiques, dont des pièces de monnaie, récupérées par les services de sécurité (Douanes, Police et Gendarmerie nationales) dans le cadre de la lutte contre la contrebande ont été remises au Musée Cirta», a-t-il précisé. Ces pièces qui remontent à de longues années sont une grande richesse pour cet établissement culturel qui va les



exposer au public. Il s'agit de nouveaux éléments pour revisiter le passé et l'histoire de la région.

Ces pièces archéologiques proviennent des wilayas de Skikda, Guelma et Tébessa entre autres, a fait savoir M. Chaïbi également commissaire principal

du Musée Cirta, qui a mis l'accent sur l'importance de lutter contre la contrebande visant le patrimoine national. Les pièces archéologiques remises au Musée national public Cirta de Constantine font l'objet de recherches historiques par les experts concernés,

a souligné le même responsable qui a mis l'accent sur l'importance de ces objets dans l'enrichissement de l'histoire nationale et de la préservation du patrimoine et de la mémoire collective. Mettant en garde contre le trafic des pièces archéologiques, M. Chaïbi

a insisté sur l'importance de la sensibilisation dans la lutte contre ce phénomène qui, de son avis, prend «des dimensions alarmantes, notamment avec le développement des technologies de l'information et de la communication». **A. S.**

Nomadland

## Le film favori aux Oscars

**FRANCES** McDormand nous embarque à bord de son van aménagé à la découverte des vastes étendues de l'Ouest américain. Dans la bande-annonce du grand favori aux Oscars «Nomadland», sortie ce lundi 14 décembre, l'actrice qui a remporté la statuette pour son rôle dans «Three Billboards : Les Panneaux de la vengeance» incarne une femme qui erre à la recherche de travail.

L'héroïne sexagénaire évolue dans l'univers des «van dwellers» («habitants des caravanes»), ces Américains qui vivent dans leur véhicule aménagé, enchaînant les petits boulots. Le road trip mélancolique est signé par la réalisatrice américaine Chloé Zhao et déjà encensé par les critiques américains. Il a d'ailleurs décroché le prix du public au Festival international du film de Toronto (TIFF) ainsi que le Lion d'Or de la Mostra de Venise.

«Je ne suis pas sûr que nous verrons un meilleur film cette année», a écrit un critique dans le HuffPost américain, après la première virtuelle du film le 4 décembre dernier. Le magazine consacré à l'industrie du spectacle «Variety» a estimé pour sa part ce mardi que le film figurait «parmi les candidats principaux» pour les Oscars.

«Nomadland», dont la sortie initialement programmée en France le 30 décembre a été repoussée, devrait arriver dans les salles le 24 février 2021. Quant à la prochaine cérémonie des Oscars, elle a été repoussée de deux mois à cause de la pandémie de coronavirus et aura lieu le 25 avril prochain.

R. I.

## «L'opium et le bâton» La projection de la version amazighe reportée

L'avant-première de la version en tamazight du film «L'opium et le bâton», du réalisateur Ahmed Rachedi, a été reportée à une date ultérieure en raison de la situation sanitaire imposée par la pandémie de coronavirus, indique un communiqué du Haut commissariat à l'amazighité (HCA).

Initialement prévue pour le 28 décembre, la version amazighe du film adapté du roman éponyme de Mouloud Mammeri,

publié en 1965, a nécessité trois ans de travail entamé en 2017 par le producteur-réalisateur Samir Aït Belkacem en partenariat avec le HCA.

Le HCA s'engage cependant à organiser la projection de ce film «dès que les conditions le permettront», précise le communiqué.

Sorti en 1971, «L'opium et le bâton» présente la lutte du peuple algérien pour le recouvrement de son indépendance à tra-

vers le quotidien d'un village en Kabylie. Il est porté à l'écran par de grandes figures du cinéma et du théâtre à l'image de Sid Ali Kouiret, Hassan El Hassani, Mahieddine Bachtarzi, Abdelhalim Raïs, Rouiched, Larbi Zekkal ou encore Mustapha Kateb.

Les acteurs français Marie-José Nat, Jean-Claude Bercq ou encore Jean-Louis Trintignant figurent également au casting de cette œuvre.

M. K.

## Photographie artistique Ouverture d'un concours national virtuel

Un concours national virtuel dans la photographie artistique, prise avec un smartphone, a été ouvert mardi à Boumerdès, à l'initiative de la Ligue de wilaya d'information et de communication de la jeunesse, en coordination avec la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya.

«Plus de 150 jeunes de différentes wilayas devraient prendre part à ce concours national, qui se poursuivra jusqu'au 28 du mois courant», a indiqué à l'APS le président de la Ligue, Moussa Belahcene, en marge du coup d'envoi de cet événement, en présence de représentants de différents organismes.

Ce concours, lancé sous le

signe «l'Algérie avec les yeux de ses jeunes» est ouvert à tous les amateurs de la photographie (des deux sexes), âgés de 16 à 38 ans, a-t-il ajouté.

Les thèmes choisis pour ce concours, premier du genre, permettant à chaque candidat de participer avec trois photographies originales, sont axés sur les «jeunes, l'enfance, le patrimoine, les sites archéologiques et naturels et les fléaux sociaux», a expliqué le même responsable.

L'annonce officielle des résultats de ce concours est attendue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les lauréats seront récompensés avec le prix du phare d'or pour la meilleure photographie artistique en 2020, outre différents autres

prix. Selon Moussa Belahcene, cet événement artistique a pour objectif principal d'«animer la scène artistique, tout en aidant à l'émergence des jeunes talents en herbe dans le domaine, parallèlement à la réhabilitation de cet art de la photographie dans les milieux des jeunes amateurs de smartphones».

«Inciter le plus grand nombre de jeunes à participer à l'animation de la scène artistique, dans un contexte sanitaire particulier (Covid-19) est l'autre objectif visé par cette manifestation, outre la mise en œuvre du programme d'animation annuel de la ligue», a-t-il encore souligné.

T. B.

## Galerie Ifru Design Khaled Rochedi Bessaih expose ses œuvres

LA GALERIE d'art Ifru Design vous invite à découvrir l'exposition «Des âmes et des fenêtres» de l'artiste peintre Rochedi, du 19 décembre au 2 Janvier. «Cette exposition se base sur l'émotion qui se dégage d'un regard. Et la profondeur qui se dégage d'une âme mystérieuse et qui vient comme s'accouder sur ses paupières pour nous contempler et faire transparaître une partie de son mystère», selon l'artiste Rochedi Bessaih.



États-Unis

# De Trump à Biden, tensions, divisions et changement de ton

■ Une campagne d'une agressivité inouïe, la défaite et les ruades de Donald Trump : 2020 fut pour l'Amérique une année de fractures et de divisions. Mais aussi, avec Joe Biden, celle de l'annonce d'un profond changement de style.

Par Mourad M.

« **G**agner, gagner, gagner » : le tempétueux républicain a scandé pendant des mois ces mots dans un pays fragilisé par la secousse du Covid. Après la défaite, il a rejeté le verdict des urnes, s'est arc-bouté, jusqu'à la caricature.

Au point que l'arrivée prochaine de « Joe » à la Maison-Blanche se présente d'abord, pour l'Amérique et le monde, et quelles que soient les divergences politiques, comme une promesse de calme.

Une promesse résumée par un dessin de Robert Leighton publié dans le « *New Yorker* » où l'on voit un père lire une histoire à sa fille à la nuit tombée. Tout est dit à la dernière phrase du livre : « *Et à partir de ce jour, il ne fut plus question seulement de Donald J. Trump* ».

Sur le fond, comme sur la forme, dans ses nominations comme dans l'affichage de ses priorités, Joe Biden, qui deviendra le 20 janvier le 46<sup>e</sup> président de l'histoire, s'est efforcé depuis sa victoire de marquer le

contraste avec le 45<sup>e</sup>.

Les États-Unis ont vécu 12 mois au rythme de l'élection du 3 novembre. Mais un autre épisode, inédit dans l'histoire politique moderne, restera aussi dans les livres d'histoire : celui du refus de la défaite d'un président sortant.

« **ELECTION LA PLUS CORROMPUE DE L'HISTOIRE !** » : à coups de tweets, de majuscules et de points d'exclamation, mais sans preuves ni éléments crédibles, Donald Trump a pratiqué la politique de la terre brûlée.

Il a piétiné toute les règles non écrites qui contribuent au bon fonctionnement de la machine politique américaine : le salut élégant au vainqueur, la passation de pouvoir bien ordonnée, les mots rassembleurs.

Il a, à dessein, braqué encore plus une partie du pays – minoritaire mais d'une fidélité inébranlable – contre l'autre.

Les scénarios les plus apocalyptiques se sont cependant révélés erronés. Face à ces coups de boutoir, cette avalanche de recours abusives, ces sombres théories du complot mises en avant par le président et son entourage, les institutions ont montré leur robustes-



Ph. &gt; D. R.

se, la démocratie sa vivacité.

« *Nous savons désormais que rien – ni même une pandémie ou un abus de pouvoir – ne peut éteindre la flamme de la démocratie* », a jugé Joe Biden.

Reste une question lancinante : Donald Trump l'aurait-il emporté en 2020 si le nouveau coronavirus n'avait pas frappé la première puissance mondiale ?

Les historiens spéculeront sans fin. L'ancien homme d'affaires, lui, en est persuadé.

S'il n'a pas obtenu « *quatre années incroyables de plus à la Maison-Blanche* » comme il le prédisait, c'est à cause du « *virus chinois* ».

A bord d'Air Force One, fin février, au premier jour sa visite en Inde, il avait dit au petit groupe de journalistes l'accompagnant combien, à 36 semaines de l'élection présidentielle, que la voie lui semblait dégagée.

L'économie était au beau fixe, le procédé de destitution le visant appartenait à l'Histoire, le

camp démocrate peinait à trancher entre Bernie Sanders et Joe Biden.

Quelques semaines plus tard, le virus changeait profondément la donne.

Tous les dirigeants de la planète ont tâtonné et trébuché face à cette pandémie qui a fait plus de 1,6 million de morts.

Mais le refus de Donald Trump de reconnaître la gravité de la crise et son obstination à minimiser son impact l'ont placé dans une situation à part.

Le lundi 14 décembre fut une date singulière pour la première puissance mondiale, marquée par deux événements : le début d'une campagne de vaccination massive porteuse d'immenses espoirs. Et le franchissement du cap – terrible – des 300.000 morts.

Donald Trump a célébré le premier d'un tweet (« *Congratulations USA ! Congratulations WORLD !* »). Il n'a jamais évoqué le second.

Dans ses emportements, contre les journalistes, ses détracteurs ou ses rivaux, Donald Trump aimait, avec une formule provocatrice qui est sa marque de fabrique, rappeler inlassablement sa victoire de 2016.

« *Nous sommes dans le Bureau ovale. Et vous savez quoi ? J'y suis, pas vous !* ».

A partir du 20 janvier, il ne pourra plus prononcer cette phrase. Joe Biden aura pris sa place.

La société américaine, qui restera à n'en pas douter profondément divisée quels que soient les appels à l'apaisement et à la réconciliation de son prochain président, se prépare néanmoins à vivre sur autre tempo, résumé par Barack Obama.

« *Avec Joe (Biden) et Kamala (Harris), vous n'aurez pas à vous soucier des trucs fous qu'ils pourraient dire chaque jour. Ce sera tout simplement moins épuisant* ». **M. M.**



## Commentaire

Apaisement

Par Fouzia Mahmoudi

LES RELATIONS tendues entre l'Union européenne et la Turquie ne datent pas de quelques mois, mais remontent à déjà plusieurs années, la détérioration ayant commencé il y a déjà vingt ans après les multiples reports, puis le gel plus ou moins définitif des négociations de l'adhésion d'Ankara au sein de l'UE. Le refus des pays et surtout des peuples européens d'accueillir les Turcs parmi eux a ainsi suscité chez Recep Tayyip Erdogan une rancœur tenace qu'il ne manque jamais d'étaler. Pourtant, ces dernières semaines, le président turc semble vouloir apaiser ses relations avec l'UE, qui pour une fois à décider de sanctions à l'égard de son pays, et n'hésite pas même à laisser entendre qu'il est prêt à faire des concessions pour calmer les esprits. Le président turc a ainsi affirmé cette semaine son souhait d'ouvrir « *une nouvelle page* » avec l'Union européenne lors d'un entretien téléphonique avec le président du Conseil européen, Charles Michel, effectuant ainsi le premier contact de ce niveau depuis les sanctions décidées la semaine dernière contre son pays. « *Alors que la Turquie souhaite ouvrir une nouvelle page avec l'UE, certains font sans cesse des efforts pour provoquer des crises* », a-t-il affirmé, selon un communiqué de la Présidence turque. Appelant à « *sauver* » les relations entre la Turquie et l'Europe de « *ce cercle vicieux* », le chef d'État turc a aussi exprimé son souhait de « *recommencer* » à parler avec l'UE en « *regardant la situation dans son ensemble* » et « *sur la base des intérêts mutuels* ». Selon Recep Tayyip Erdogan, le pacte migratoire signé en 2016 entre la Turquie et l'UE pourrait être un point de départ pour créer un climat plus « *positif* ». Les dirigeants de l'Union européenne, réunis en sommet à Bruxelles, avaient décidé jeudi dernier de sanctionner les actions « *illégalles et agressives* » de la Turquie en Méditerranée contre la Grèce et Chypre. Les travaux d'exploration gazière menés par la Turquie en Méditerranée orientale, dans des zones maritimes disputées avec la Grèce et Chypre, étaient depuis des mois au centre de tensions. Des sanctions imposées par les États-Unis contre la Turquie, pour l'acquisition par Ankara d'un système de défense aérienne russe, se sont ajoutés lundi à celles décidées par l'Union européenne. « *Nous espérons que l'UE puisse adopter une attitude constructive et de bon sens envers la Turquie* », a affirmé le président turc. Reste à voir si cette attitude d'Erdogan, pour le moins inhabituelle, durera dans le temps et surtout aboutira à un réel dialogue avec l'UE, ou si cette tentative d'apaisement résultera en une énième volte-face auxquelles les Européens ont désormais l'habitude. **F. M.**

## Rapt de masse au Nigeria

### Un lycéen «terrifié» raconte l'attaque de son école

Umar Ahmad, lycéen nigérian de 18 ans, marche avec difficulté. Ses pieds sont entaillés de plaies, écorchés par les épines pendant sa fuite terrifiante à travers la brousse pour échapper à ses ravisseurs.

Avec une certaine angoisse, il revient à Kankara, petite ville endormie du nord-ouest du Nigeria, accompagné de son père pour se signaler auprès des autorités de l'école : il fait partie des rares élèves qui ont pu s'échapper lors de l'attaque vendredi soir de leur pensionnat par des hommes armés.

333 lycéens sont officiellement portés disparus depuis, mais les chiffres restent flous et aucune annonce officielle n'a été faite depuis dimanche.

Les autorités locales ont déclaré mardi à l'AFP que 320

lycéens manquaient à l'appel et les habitants de Kankara estiment que plus 500 adolescents ont été enlevés.

« *Les "bandits" sont arrivés autour de l'école à 22h11 exactement* », raconte Umar, grand gaillard dégingandé, à l'AFP. « *Ils ont tiré (...) et on était terrifiés. Certains ont réussi à sauter par dessus les murs de l'école, d'autres se sont cachés dans le pensionnat* ».

Cette attaque, vraisemblablement perpétrée par des hommes armés appelés des « *bandits* » dans la région, a été revendiquée mardi par le groupe jihadiste Boko Haram, avec lequel ils ont tissé des liens financiers ou idéologiques.

« *Ils nous ont fait croire qu'ils étaient là pour nous sauver, alors beaucoup les ont suivis. Ils nous ont rassemblés sous un*

arbre et nous ont divisés en trois groupes », raconte Umar.

« *Ils nous fouettaient avec des branches d'arbres et nous frappaient avec le côté plat de leurs machettes. Certains étaient blessés* », dit-il d'une voix presque inaudible.

Commence alors une longue marche, pieds nus, à travers la brousse, jusqu'à la frontière avec l'État voisin de Zamfara.

Umar parvient à échapper à l'attention de ses ravisseurs et se cache avec un ami dans des buissons épineux jusqu'à ce que règne le silence tout autour d'eux.

Ils ont rebroussé chemin en se cachant à chaque fois qu'ils entendaient des motos approcher : « *On sait que ceux à motos font partie des groupes de bandits* », dit-il.





RC Relizane

## Un seul joueur testé positif avant le déplacement de Bordj

Les tests de dépistage du Covid-19 auxquels ont été soumis les joueurs du RC Relizane avant leur match sur le terrain du CA Bordj Bou Arréridj vendredi, dans le cadre de la 4<sup>e</sup> journée de championnat, ont révélé un cas positif, a-t-on appris hier auprès de la direction de ce club.

Il s'agit du buteur de l'équipe Hitala, qui a été testé positif pour la deuxième fois de rang, l'obligeant ainsi à reporter son retour sur les terrains, a précisé la même source.

En revanche, les tests des joueurs Bouazza, Barkat et Lemnouar, absents du précédent match pour le même

motif, se sont avérés, cette fois-ci, négatifs.

Ils sont ainsi concernés par le déplacement de Bordj Bou Arréridj, a-t-on encore indiqué, signalant en revanche la défection de Seguer pour «blessure».

Le RCR, qui a retrouvé l'élite cette saison après quatre années passées en purgatoire, compte trois points pour autant de matchs dont deux joués à domicile. Commentant ce bilan, l'entraîneur Cherif El Ouezani a estimé, dans ses déclarations à la presse après le précédent match face à la JS Saoura (0-0) à Relizane, que ses capés «ont besoin d'un déclic pour se libérer».

Coupe de la Confédération (2<sup>e</sup> tour préliminaire-aller)

## Trio arbitral centrafricain pour Renaissance FC-ES Sétif

Le match Renaissance FC (Tchad) - ES Sétif (Algérie), prévu mercredi 23 décembre au stade Idriss-Mahamat-Ouya de Ndjama (15h00), comptant pour le 2<sup>e</sup> tour préliminaire (aller) de la Coupe de la Confédération, sera dirigé par un trio arbitral centrafricain conduit par Kolisala Mbangui André, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne mardi soir sur sa page officielle Facebook.

Kolisala Mbangui André sera assisté de ses deux compatriotes Jospin Luckner Malonga et Wilfried Orey, précise la même source. La seconde manche se jouera le 5 ou 6 jan-

vier prochain au stade du 8-Mai-1945 de Sétif. La délégation sénégalaise s'envolera pour Ndjama lundi prochain à bord d'un vol spécial, en compagnie de la JS Kabylie, l'autre représentant algérien dans cette épreuve, qui affrontera le mardi 22 décembre les Nigériens de l'US Gendarmerie au stade de Niamey (15h30).

Le match US Gendarmerie - JSK sera dirigé par l'arbitre nigérian Quadri Ololade Adebimpe, assisté de ses compatriotes Abdulmajeed Olaide et Peter Eigege Ogwu.

Pour rappel, les deux équipes algériennes ont été exemptées du 1<sup>er</sup> tour préliminaire.

Tournoi ITF de Monastir de tennis (tableau final/1<sup>er</sup> tour)

## Blessée, Ibbou déclare forfait

**LA JOUEUSE** de tennis algérienne, Inès Ibbou, a renoncé à participer à un tournoi international féminin actuellement en cours à Monastir (Tunisie), après avoir ressenti de nouvelles douleurs, elle qui se relevait à peine de blessure.

L'ancienne championne d'Afrique junior avait contracté cette blessure il y a une semaine, alors qu'elle disputait un autre tournoi professionnel dans cette même ville de Monastir. Cependant, s'étant sentie un peu mieux lors des jours suivants, notamment grâce aux soins et au repos, elle avait décidé de participer à ce nouveau tournoi à 15 000 USD, organisé du 15 au 30 décembre sur surface rapide. Ibbou (21 ans) avait même assisté au tirage au sort, qui l'avait opposée à la Polonaise Martyna Kubka, au premier tour du tableau final.

Mais la réapparition des douleurs, au tout dernier moment, l'a finalement obligée à déclarer forfait. Pour remplacer Ibbou, les organisateurs ont décidé de repêcher une jeune Serbe de 19 ans, Angela Jocovic, classée

1025<sup>e</sup> chez les professionnelles de la WTA et qui a bénéficié du statut de «Lucky Losers». C'est donc elle qui sera opposée à Kubka, également âgée de 19 ans et qui figure actuellement au 773<sup>e</sup> rang mondial chez les professionnelles de la WTA. Pour le moment, aucune information n'a filtré concernant la durée exacte de l'indisponibilité d'Ibbou.

**LA SÉLECTION** algérienne des moins de 20 ans, ayant démarré le tournoi de l'Union africaine de football (UNAF) actuellement en cours en Tunisie par un nul (1-1) face au pays organisateur, «donnera le maximum, pour essayer de faire mieux contre le Maroc», lors de la deuxième journée, prévue vendredi au stade Chedly-Zouiten, a assuré le sélectionneur national, Saber Bensmain. «Dans l'ensemble, nous avons fait un bon match contre la Tunisie. Outre le bon rendement sur le plan physique, on s'était procuré un grand nombre d'occasions, sauf qu'on n'était pas parvenus à les concrétiser. Mais globalement, nous sommes satisfaits de ce résultat, et comp-

# Ligue 1 (4<sup>e</sup> journée) Choc CRB-NAHD, derby indécis à Oran

Le derby algérois CR Belouizdad - NA Hussein-Dey constituera l'affiche de la 4<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 de football, prévue jeudi, vendredi et samedi.



Le CRB tentera de remporter le derby pour se relancer

Par Mahfoud M.

Le derby de l'Ouest entre le MC Oran et le WA Tlemcen sera également à suivre, alors que cette journée devrait être tronquée du match MC Alger - CS Constantine, en raison de l'engagement du club algérois au tour préliminaire (retour) de la Ligue des champions d'Afrique. A Oran, les Tlemceniens devront se remettre en question sur le plan offensif, eux qui n'ont encore marqué aucun but après trois matchs disputés, au même titre que la JS Kabylie, tandis que leur adversaire, le MCO, est à la recherche de sa première victoire. Le CRB, champion d'Algérie en titre, a été stoppé dans son élan mardi à Aïn M'ilia (0-0), après avoir enchaîné quatre succès de suite, toutes compétitions confondues. Il sera face à un match piège au cours duquel il affrontera une équipe du Nasria capable de le bousculer dans son fief du 20-Août-1955. Le NAHD va chercher à décrocher son premier succès de la saison, lui qui reste, comme le MCO, sur une série de trois nuls de suite, dont un dernier à domicile face à l'AS Aïn M'ilia (1-1). De son côté, l'ES Sétif, auteur d'un excellent début de saison, avec notamment deux succès de suite en déplacement, aura à cœur de

confirmer à domicile devant le NC Magra, tenu en échec le week-end dernier à la maison par l'US Biskra (0-0). Les Sétifiens veulent se rassurer avant leur départ lundi prochain pour Ndjama, en vue de leur confrontation face aux Tchadiens de Renaissance FC, dans le cadre du 1<sup>er</sup> tour (aller) de la Coupe de la CAF. La JS Saoura partira favorite à domicile face à l'USM Bel-Abbès, où rien ne va plus suite aux problèmes financiers auxquels elle fait face depuis le début de la saison. Une situation qui a poussé l'entraîneur Lyamine Bougherara à boycotter son équipe, avant que la direction ne le relève de ses fonctions puis ne démissionne «collectivement». Pour sa part, l'US Biskra, révélation de ce début de saison, aura une belle occasion de confirmer ses ambitions en accueillant le Paradou AC, accroché chez lui lors de la précédente journée dans le derby face au MCA (1-1). Le PAC se déplacera du côté des «Ziban» en tenant une statistique inquiétante, puisque la défense, avec 4 buts encaissés, en compagnie de l'USM Alger, reste la deuxième plus mauvaise depuis le début du nouvel exercice, après celles de l'Olympique Médéa et de l'USMBA (5 buts). Auteur d'un match nul salubre à Constantine face au CSC (0-0), l'ASO Chlef

recevra dans son entre Mohamed-Boumezrag une équipe de la JSK, groggy après sa lourde défaite essuyée à Tizi-Ouzou face au CRB (0-3). Les «Canaris», dont le secteur offensif reste le maillon faible avec aucun but marqué jusque-là, sont appelés à puiser dans leurs ressources pour éviter un autre mauvais pas, au moment où le nouvel entraîneur Youcef Bouzidi est déjà sous pression. L'USMA (15<sup>e</sup>, 2 pts), auteur de deux matchs nuls de suite en dehors de ses bases face à la JSS (2-2) et au WAT (0-0), espère amorcer son départ lors de la réception de Médéa, lanterne rouge avec un seul point. L'OM, qui reste sur une lourde défaite mardi en déplacement chez le MCA (3-0), sera certainement mise à rude épreuve par les «Rouge et Noir», dirigés sur le banc par le nouvel entraîneur français Thierry Froger, qui signe son retour à la barre technique algéroise après un premier passage lors de la saison 2018-2019, conclu par un titre de champion. Enfin, les deux promus, le RC Relizane et la JSM Skikda, ex æquo, seront en appel pour défier respectivement le CA Bordj Bou Arréridj et l'ASAM. Deux rendez-vous indécis et ouverts à tous les pronostics.

M. M.

Tournoi UNAF U20 (2<sup>e</sup> journée)

## Bensmain : «Faire mieux contre le Maroc»

«Après plusieurs mois d'arrêt en raison de la pandémie, nous avons repris la compétition par un derby, contre une équipe bien organisée, qui possède de très bonnes individualités et qui de surcroît évoluait à domicile. Donc, ce n'était pas facile d'aller chercher la victoire», a-t-il expliqué. Le sélection-

neur algérien a considéré, cependant, que ce nul contre la Tunisie a «procuré une certaine confiance au groupe» et qu'en travaillant un peu plus, notamment «l'aspect psychologique et l'efficacité devant le but», le rendement des Verts devrait être «meilleur contre le Maroc», lors de la prochaine journée. Ce tournoi de l'UNAF est qualificatif à la prochaine Coupe d'Afrique des nations de la catégorie (CAN-2021), prévue du 14 février au 4 mars en Mauritanie. Une phase finale qui verra la participation de 12 équipes. Après le Maroc, la sélection algérienne disputera deux autres matchs, respectivement contre la Libye et l'Egypte, toujours au stade Chedly-Zouiten.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

## Ouverture de guichets mobiles pour les pensions de retraite

**LES SERVICES** d'Algérie Poste de la wilaya de Tizi Ouzou ont annoncé, hier, l'ouverture exceptionnelle de guichets supplémentaires au niveau de la salle omnisports du stade du 1<sup>er</sup> Novembre au niveau de la ville du chef-lieu de wilaya et de l'ancien siège de la mairie d'Azazga, afin d'assurer aux retraités le retrait de leurs pensions dans de meilleures conditions sanitaires préventives contre le Covid-19. Ces guichets seront ouverts durant les journées de samedi et dimanche prochains.

### Réouverture du chemin communal Bouzeguene-Iloula Oumalou

Le chemin communal reliant Iloula Oumalou à Bouzeguène (à l'Est de Tizi Ouzou) a été rouvert hier à la circulation, après sa fermeture en raison de dégâts occasionnés à un ouvrage au lieudit Azaghar samedi dernier, suite aux fortes chutes de pluie. Selon les services de la

wilaya, cette réouverture a été rendue possible après «des travaux de curage du lit de l'oued, du nettoyage des lieux, du confortement en enrochement et de réparation de la glissière endommagée, entrepris par la Direction des travaux publics et la commune de Bouzeguene».

### La réouverture des bureaux de poste fermés en raison d'insécurité se poursuit

Deux bureaux d'Algérie Poste, fermés depuis des années pour diverses raisons dont celles d'ordre sécuritaire, viennent de rouvrir ces jours-ci dans les communes d'Akerrou, Makouda et Beni Douala. Il s'agit des bureaux de poste des villages Tigounatine (Akerrou), Tazart (Makouda) et Taguemount Oukerrouche (Beni Douala). Il est à noter que plus d'une dizaine d'agences postales, parmi une trentaine, fermées pour insécurité, attendent leur réouverture dans la wilaya de Tizi Ouzou. **Hamid M.**

Oran : «Décès d'une personne au siège de la sûreté urbaine dû à un suicide»

## Quatre policiers placés en détention provisoire

**LE PROCUREUR** de la république près le tribunal d'Arzew (Oran) a affirmé hier que l'expertise du médecin légiste concernant la mort du nommé Bilal Khaloufi à l'intérieur du siège du 15<sup>e</sup> sûreté urbaine d'Oran, en novembre dernier, a révélé qu'il s'agit d'un acte de «suicide».

Un communiqué rendu public par le même tribunal a précisé que «l'expertise de médecine légale a conclu que le décès était la conséquence d'un acte de suicide en usant du lacet de son soulier de sport». Le même communiqué a rappelé qu'en date du 24 novembre dernier, «une enquête préliminaire a été ouverte par les services de la police judiciaire d'Oran sur les circonstances du décès de Khaloufi Bilal, en effectuant des examens matériels, tout en entendant toutes les parties ayant une relation avec les faits, y compris le personnel de la sûreté concerné, qui était sur place au moment de l'incident, ainsi qu'une autopsie sur la dépouille du défunt».

L'enquête a révélé aussi, ajoute le communiqué, l'implication des agents de police relevant de ladite sûreté, dans des faits liés à l'endommagement de l'outil utilisé dans l'acte de suicide, tout en ayant tenté de dissimuler les faits,

ainsi que la falsification des véritables faits dans les registres officiels. La même source a également fait savoir qu'après la présentation des parties concernées, à savoir cinq employés de la police, devant le parquet le 15 décembre, ils ont été déferés au juge d'instruction du tribunal d'Arzew, qui, après les avoir entendus lors de leur comparution, a ordonné la détention provisoire de quatre d'entre eux, alors qu'une policière a été placée sous contrôle judiciaire.

Les mis en cause sont poursuivis, selon le même communiqué, pour les chefs d'accusation : faux et usage de faux dans des documents officiels, en y introduisant des modifications de manière à les vider de leur sens une fois achevés.

Ils sont également poursuivis de crimes liés à «la détention arbitraire en dehors du cadre prévu par la loi dans des lieux désignés pour la détention des personnes arrêtées sans en informer l'autorité supérieure, d'occulter les traces du crime en changeant de lieu et en enlevant des pièces de leur lieu dans le but d'entraver le cours de la justice, de négligence entraînant la mort, afin d'éluider la responsabilité civile et pénale en changeant d'endroit». **R. N.**

## Pas de Noël cette année



Djalou@hotmail.com

Trois morts déplorés dans le tragique accident

## Crash d'un hélicoptère militaire au large de Bouharoune

■ Trois morts sont à déplorer mercredi lors du crash d'un hélicoptère de recherche et de sauvetage militaire au large de la ville de Bouharoune (wilaya de Tipaza), a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale.

Par Halim H.

«**S**uite au crash de l'hélicoptère de recherche et de sauvetage militaire de type (MS-25 Merlin) relevant du Commandement des Forces Navales, lors d'une mission commandée, ce matin mercredi 16 décembre 2020 à 11H25, au large de la mer au nord-ouest des côtes de la ville de Bouharoune, wilaya de

Tipaza/1ère Région Militaire, nous déplorons le décès en martyr du Lieutenant-colonel Kharoussa Nouredine, du Lieutenant-colonel El Ouafi Mohamed Lamine et du Lieutenant Bouzayda Nouredine», a précisé la même source. Le Général de Corps d'Armée, Chanegriha Saïd, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire a adressé, "en son nom et au nom de l'ensemble des personnels de

l'Armée Nationale Populaire, ses sincères condoléances aux familles des Chouhada, priant Allah Le Tout-Puissant, d'accorder aux défunts Chouhada Sa Sainte Miséricorde, de les accueillir en Son Vaste Paradis parmi les martyrs et les valeureux saints et d'octroyer à leurs proches tout le courage et la force en cette pénible épreuve".

H. H.

Cour d'Alger

## Report du procès en appel des frères Kouninef au 23 décembre

**L**a cour d'Alger a décidé le report, au 23 décembre prochain, du procès en appel des frères Kouninef et de cadres de plusieurs ministères, tous impliqués dans des affaires de corruption. Ce report a été décidé suite à la contamination de certains avocats au nouveau coronavirus. Septembre dernier, le tribunal de Sidi M'hamed avait condamné les frères Kouninef à des peines allant de 12 à 20 ans de prison ferme avec la saisie des biens à l'intérieur et à l'extérieur du pays et des amendes de 8 millions de DA chacun. Les frères Réda, Abdelkader-Karim et Tarek-Noah Kouninef, ainsi

que le gérant du groupe KouGC, Keddour Ben Tahar, sont poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont «trafic d'influence», «blanchiment d'argent», «obtention d'indus avantages», «détournement de fonds et de concessions», et «non-respect des engagements contractuels dans la réalisation de projets publics». Le gérant du groupe KouGC, dont les frères Kouninef sont les propriétaires, Keddour Ben Tahar, a quant à lui été condamné à 8 ans de prison ferme. Leur sœur, Souad-Nour Kouninef (en fuite à l'étranger), a été condamnée à 20 ans de prison ferme, avec la saisie des

biens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et une amende de 8 millions de DA. Le tribunal a ordonné le lancement d'un mandat d'arrêt international contre elle. Les autres personnes impliquées dans l'affaire, essentiellement des cadres des ministères de l'Industrie, de l'Agriculture, des Ressources en eau, de l'Énergie et des Télécommunications ainsi que d'autres secteurs où le groupe KouGC a obtenu des marchés, ont été condamnés à des peines allant de 18 mois à 3 ans de prison ferme et à des amendes allant de 200 000 DA à un million de DA. **Amar T.**